



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 4 septembre 2018

### La politique de cohésion: l'accent continue à être mis sur les réalisations plutôt que sur les résultats, estime la Cour des comptes européenne

Malgré l'intention affichée de longue date d'améliorer la situation, les procédures de sélection de projets de la politique de cohésion continuent à être axées sur les réalisations et les dépenses plutôt que sur les résultats, selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne. Les auditeurs affirment par ailleurs qu'en raison de lacunes au niveau du suivi, il est difficile de déterminer dans quelle mesure le financement de l'UE a contribué à la réalisation des objectifs de l'Union et des États membres.

Sur la période 2014-2020, l'UE a consacré, par l'intermédiaire de sa politique de cohésion, près de 350 milliards d'euros à des projets visant à soutenir la création d'emplois, la compétitivité des entreprises, la croissance économique, le développement durable et l'amélioration de la qualité de vie dans les États membres. Dans de précédents rapports, les auditeurs ont salué les mesures prises par la Commission européenne pour accroître l'attention portée aux résultats. Toutefois, ils ont également mis en évidence des faiblesses substantielles au niveau de l'efficacité et du suivi de ces mesures. Pour établir le présent rapport, ils ont examiné des projets relevant de sept programmes dans quatre États membres: la République tchèque, la France, l'Italie et la Finlande.

*«Bien que la conception des programmes relevant de la politique de cohésion soit désormais plus axée sur les résultats, avec une logique d'intervention plus rigoureuse et un vaste ensemble d'indicateurs, nous concluons, de manière générale, que la sélection des projets n'est pas encore suffisamment orientée sur les résultats et que le suivi actuel continue à être davantage axé sur les réalisations», a déclaré M. Ladislav Balko, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport.*

Les bénéficiaires potentiels étaient bien informés et avaient obtenu un soutien approprié pour accéder au financement de l'UE, indiquent les auditeurs. Même si les procédures qu'ils ont examinées ont été conçues de manière à promouvoir la sélection de projets pertinents eu égard aux objectifs des programmes, les critères de sélection imposaient rarement aux demandeurs de définir des indicateurs de résultat quantifiés au niveau des projets. Il est de ce fait difficile de déterminer si les projets ont abouti aux résultats escomptés. En outre, la plupart des projets ont été sélectionnés selon le principe

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).

## ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)

@EUAuditors

[eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

du «premier arrivé, premier servi» au lieu d'être notés et classés les uns par rapport aux autres. Par conséquent, il n'existe aucune certitude que les meilleurs projets aient été financés.

En ce qui concerne les systèmes de suivi, les auditeurs ont constaté qu'ils n'étaient devenus opérationnels que tardivement, principalement en raison de retards dans l'adoption du cadre législatif au niveau de l'UE. Il subsistait des faiblesses dans certains systèmes informatiques utilisés, ce qui compromettait la fiabilité des données de suivi produites. Celles-ci demeurent essentiellement axées sur les réalisations: les rapports de la Commission font état de progrès en ce qui concerne les réalisations et les dépenses, mais les informations relatives aux résultats réellement obtenus sont limitées.

En 2019, la Commission examinera les résultats que les programmes auront permis d'obtenir, en vue de la libération de la réserve de performance, un montant qui est retenu au début de chaque période de programmation. Cet examen sera effectué sur la base des données fournies par les systèmes de suivi. Les auditeurs signalent que la Commission pourrait éprouver des difficultés à procéder à un examen pertinent en l'absence de systèmes de suivi qui fonctionnent correctement.

Les auditeurs formulent les recommandations suivantes:

- les États membres devraient comparer les propositions de projets, demander aux bénéficiaires de définir au moins un indicateur de résultat réel pour chaque projet et effectuer une évaluation des résultats escomptés et des indicateurs accompagnant les propositions;
- la Commission devrait définir des indicateurs communs de résultat pour le Fonds européen de développement régional et améliorer sa communication en matière de performance;
- la Commission devrait veiller à ce qu'un véritable examen de la performance soit effectué en 2019.

### **Remarques à l'intention des journalistes**

Un tiers environ du budget de l'Union est consacré à la politique de cohésion. En prix courants, les crédits alloués se sont élevés approximativement à 230 milliards d'euros pour la période de programmation 2000-2006, 346,5 milliards d'euros pour la période 2007-2013 et 349,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

La politique de cohésion est menée à bien par l'intermédiaire du Fonds européen de développement régional, du Fonds social européen et du Fonds de cohésion. Ces Fonds sont mis en œuvre au moyen de programmes opérationnels, qui définissent des priorités d'investissement et des objectifs spécifiques. Ces programmes décrivent également la manière dont les ressources seront utilisées pour financer les projets. Ils sont mis en œuvre par les États membres et leurs régions, qui sélectionnent les projets et en assurent le suivi et l'évaluation.

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées, telles que les parlements nationaux, des acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre. Le niveau élevé d'acceptation de ces recommandations témoigne des avantages apportés par nos travaux aux citoyens de l'UE.

Le rapport spécial n° 21/2018 intitulé «La sélection et le suivi des projets relevant du FEDER et du FSE pour la période 2014-2020 continuent à être principalement axés sur les réalisations» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour ([www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu)).